

30 août 2017

L'affaire Marshall : une erreur judiciaire qui mène à la création du 1^{er} DPP canadien

En 1990, en réaction directe au rapport Marshall, le 1^{er} *Director of Public Prosecution* canadien est créé.

Donald Marshall Jr., un jeune Micmac de 17 ans, a été condamné à tort pour un meurtre, purgeant 11 ans en prison avant d'être acquitté par la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse en 1982, à la suite des aveux du véritable meurtrier. Une commission royale d'enquête a été instituée en 1986 pour examiner les causes de cette erreur judiciaire. Le rapport de la Commission, déposé en décembre 1989, est dévastateur et a été la source d'une révolution dans le système judiciaire de la Nouvelle-Écosse.

Dans son rapport de plus de 16 000 pages, la Commission fait en quelque sorte le procès du système judiciaire néo-écossais, concluant que tous les intervenants, de la police au procureur de la Couronne, en passant par les avocats de la défense et allant même jusqu'à la Cour d'appel, ont fait preuve de racisme, d'incompétence et de corruption. Le rapport énonce notamment ce qui suit :

« [There] are indications of serious weaknesses in the justice system. They are all the more serious because they are not simply overt interference. They exhibit a deep-rooted and unwritten code that status is important, and that one is not blind to influence in enforcing the law. Such an attitude makes the ideal of justice for all meaningless, and renders the goal of complete public confidence in the system of administration of justice impossible. »

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a réagi rapidement à ce constat d'échec en instituant le premier service indépendant de poursuites pénales et criminelles au Canada. À sa tête, le *Director of Public Prosecution*, dont les devoirs et les obligations sont énumérés dans le *Public Prosecutions Act*.

Mark Rosenberg, *The Attorney General and the Administration of Criminal Justice*, (2009), 34 Queen's L.J. 813-862.

Fred Kaufman, *Review of the Nova Scotia Public Prosecution Service, Part I – Independence and Accountability*, Final Report, 1999.

[Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., Prosecution, Digest of Findings and Recommendations - 1989.](#)

[Public Prosecutions Act. 1990, c. 21, s.1.](#)